

Le CSE ou les organisations syndicales (OS) peuvent faire appel à un expert pour être assistés et bénéficier des conseils nécessaires afin d'exercer pleinement leurs prérogatives (en matière économique, sociale, de SSCT, etc.).

Quelles sont les situations permettant au CSE et aux OS de bénéficier de l'accompagnement d'un expert ?

- ↳ Dès que vous avez besoin d'un appui technique pour étudier des documents transmis au CSE par l'employeur, pour vous accompagner dans la formalisation de questions à lui adresser ou encore pour vous aider dans la rédaction de vos avis.
- ↳ Lors d'un besoin d'assistance dans toute négociation, notamment :
 - accords d'entreprise ;
 - gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;
 - accords d'intéressement ;
 - règlement intérieur ;
 - protocole d'élection ;
 - négociations annuelles obligatoires (NAO) ;
 - négociations dans le cadre de PSE ;
 - droit d'alerte économique.
- ↳ Lors de tout besoin de conseil pour agir. Le cabinet vous propose un accompagnement personnalisé en fonction de vos ressources et de vos contraintes. Une équipe de consultants pluridisciplinaires sera à votre écoute, disponible et pédagogue.

Comment procède-t-on pour vous accompagner ?

- ↳ Afin de vous permettre d'être accompagné au mieux dans vos missions quotidiennes, nous privilégions une approche basée sur la discussion, l'écoute et la proximité. Nous procédons à des échanges préalables avec les représentants du personnel au CSE pour identifier les problématiques présentes, et complétons cela par des entretiens auprès des équipes, tant opérationnelles que de direction.
- ↳ Cette approche est complétée par l'analyse fine des documents relatifs aux finances de l'entreprise (ex : compte de résultat, plans de croissance...), à son organisation (procédures internes, fiches de poste...) et à ses conditions de travail (DUERP, bilans sociaux, indicateurs de morbidité, etc.).
- ↳ Nous pouvons vous accompagner pendant les différentes réunions de négociation, selon vos besoins. Nous restons disponibles une fois les négociations conclues, pour s'assurer de la validité de ce qui a été entrepris.
- ↳ Nous abordons toutes les difficultés que vous rencontrez et nous définissons, ensemble, l'accompagnement adapté à vos besoins afin que vous puissiez bénéficier d'outils, de conseils et d'appuis techniques indispensables pour vous permettre d'exercer vos prérogatives de représentants du personnel.

Que vous apportera cet accompagnement ?

- Tous les outils et les conseils nécessaires pour dont vous avez besoin dans votre quotidien de représentants du personnel.
- Bénéficiez de solutions concrètes et de réponses aux questions que vous vous posez. Obtenez, grâce à nos analyses, des données vous permettant de recentrer le rapport de force à votre avantage sur les questions intéressant les salariés de votre entreprise.
- Bénéficiez d'un accompagnement efficace : en amont de la mission d'accompagnement, mais aussi au fil de l'eau, pour permettre d'adapter notre intervention au regard des évolutions dont vous nous ferez part. Nous restons disponibles au-delà de nos interventions pour en assurer le suivi et continuer à vous appuyer sur le long terme.



Le financement de l'expertise est pris en charge par le CSE, sur son budget de fonctionnement. Contactez-nous pour plus d'informations.

**Une question ?
N'hésitez pas à nous contacter
au 01.55.06.07.85**